

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 465

3 mars 2006

### SOMMAIRE

AAS Aviation Airport Systems S.A., Luxembourg. 22279	Primavera Luxembourg International S.A., Luxembourg. 22302
Airline Five, S.à r.l., Luxembourg. 22316	SD Investment Holding S.A., Luxembourg. 22316
Airline Five, S.à r.l., Luxembourg. 22318	SD Investment Holding S.A., Luxembourg. 22316
August Holding S.A., Luxembourg. 22298	SD Investment Holding S.A., Luxembourg. 22316
BA Holding Company S.A., Luxembourg. 22298	SMK Holding S.A., Luxembourg. 22303
Beluga Holding S.A., Luxembourg. 22293	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg. 22302
Beluga Luxembourg S.A., Luxembourg. 22288	Smith & Nephew, S.à r.l., Luxembourg. 22303
Bijouterie Noelle Schleich, S.à r.l., Diekirch. 22274	SOPAGRI, Société de Participations Agro-Industrielles S.A.H., Luxembourg. 22301
Bijouterie Noelle Schleich, S.à r.l., Diekirch. 22274	SOPAGRI, Société de Participations Agro-Industrielles S.A.H., Luxembourg. 22302
Bijouterie Noelle Schleich, S.à r.l., Diekirch. 22274	SPM Holding S.A., Luxembourg. 22319
BioThermic Holdings S.A., Luxembourg. 22309	SST Luxembourg S.A., Sandweiler. 22300
BPH Finance S.A., Luxembourg. 22299	SunlightLuxco II, S.à r.l., Luxembourg. 22300
Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Dommeldange. 22278	SunlightLuxco III, S.à r.l., Luxembourg. 22315
Duemme Sicav, Luxembourg. 22300	SunlightLuxco-A, S.à r.l., Luxembourg. 22300
E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited S.A., Luxembourg. 22273	Texeurope S.A., Luxembourg. 22320
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg. 22318	Torride S.A. 22299
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg. 22319	Torride S.A. 22299
Fregat S.A., Luxembourg. 22274	Trek Holding S.A., Luxembourg. 22319
J.F.B. Investissements S.A., Luxembourg. 22320	Trek Holding S.A., Luxembourg. 22319
Lupinus Développements S.A. 22320	Weena, S.à r.l., Luxembourg. 22303
Mediphar S.A., Luxembourg. 22287	
Nuevo Roble S.A., Luxembourg. 22276	

### E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 48.123.

*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre 2005*

«Il en résulte que M. A.G. Berber a été nommé administrateur avec effet à ce jour.»

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103542.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

**BIJOUTERIE NOELLE SCHLEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 104.184.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(903666.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

---

**BIJOUTERIE NOELLE SCHLEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.  
R. C Luxembourg B 104.184.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(903667.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

---

**BIJOUTERIE NOELLE SCHLEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.  
R. C Luxembourg B 104.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(903668.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

---

**FREGATON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 72.427.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FREGATON S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 5 janvier 2000.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume de Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Il est établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (5.598.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à cinq millions six cent vingt-neuf mille euros (5.629.000 EUR) par la création et l'émission de cent onze mille neuf cent soixante (111.960) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune.

2. Souscription et libération par l'actionnaire majoritaire, la société UNION DEVELOPMENT CORP., des cent onze mille neuf cent soixante (111.960) actions nouvellement émises, l'autre actionnaire déclarant renoncer à son droit préférentiel de souscription, par la conversion en capital d'une créance d'un montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (5.598.000 EUR) que la société UNION DEVELOPMENT CORP. a sur la Société.

3. Réduction du capital souscrit d'un montant de trois millions six cent trente et un mille cinquante euros (3.631.050 EUR) par l'annulation de soixante-douze mille six cent vingt et un (72.621) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune pour compenser des pertes cumulées réalisées par la Société au 30 septembre 2005 à concurrence de ce même montant et fixer le capital souscrit à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante euros (1.997.950 EUR), représenté par trente-neuf mille neuf cent cinquante-neuf (39.959) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), entièrement libérées.

4. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 3 des statuts afin de refléter les décisions prises.

5. Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital souscrit à raison d'un montant cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (5.598.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à cinq millions six cent vingt-neuf mille euros (5.629.000 EUR) par la création et l'émission de cent onze mille neuf cent soixante (111.960) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'autre actionnaire déclarant renoncer à son droit préférentiel de souscription, l'actionnaire majoritaire, la société UNION DEVELOPMENT CORP., avec siège social à Belize City (Belize), Jasmine Court 35°, Regent Street, P.O. Box 1777, souscrit et libère intégralement les cent onze mille neuf cent soixante (111.960) actions nouvellement émises, par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance d'un montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (5.598.000 EUR) que la société UNION DEVELOPMENT CORP. a sur la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la valeur de cet apport en nature est établie par un rapport de la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, en date du 3 novembre 2005, dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide ensuite de réduire le capital souscrit à raison d'un montant de trois millions six cent trente et un mille cinquante euros (3.631.050 EUR) par l'annulation de soixante-douze mille six cent vingt et une (72.621) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune pour compenser, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, des pertes cumulées au 30 septembre 2005 à concurrence de ce même montant et fixer le capital souscrit à un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante euros (1.997.950 EUR), représenté par trente-neuf mille neuf cent cinquante-neuf (39.959) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), entièrement libérées.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 30 septembre 2005, a été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'une situation intermédiaire au 30 septembre 2005.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'alinéa premier de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante euros (1.991.950 EUR), représenté par trente-neuf mille neuf cent cinquante-neuf (39.959) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de soixante et un mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous, notaire, signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, G. Villenaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 75, case 5. – Reçu 55.980 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104534.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**NUEVO ROBLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 112.138.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit panaméen NUEVO ROBLE S.A., avec siège social à Panama-City, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 5108, Panama 5, c/o Vives, Castillo y Associates, (République de Panama), constituée suivant acte reçu par le notaire public Octavio Villalaz Castillo, demeurant Panama-City, en date du 23 janvier 1986, inscrite au Microjacket: 164063 du Registre Public de Panama, section du Microfilm (Mercantile),

dont le transfert du siège social de la République du Panama au Grand-Duché de Luxembourg a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 avril 2005,

ayant un capital social fixé à dix mille dollars US (10.000,- USD), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD).

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Biljana Karamitre, employée privée, demeurant à Bous.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de Panama-City, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 5108, Panama 5, c/o Vives, Castillo y Associates, (République de Panama), à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme.

2) Adoption de l'objet social suivant:

«La société a pour objet la détention et la gestion de participations au Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra librement acheter et vendre de telles participations.

Elle pourra entreprendre toute activité directement ou indirectement liée à son activité principale et notamment faire des prêts, émettre des garanties ou entreprendre toutes démarches en rapport direct ou indirect avec son but.»

3) Augmentation du capital social à concurrence de 28.000,- USD pour le porter du montant de 10.000,- USD à 38.000,- USD par l'émission de 280 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD chacune.

4) Souscription et libération des actions nouvelles.

5) Adoption de:

a) la dénomination de NUEVO ROBLE S.A.

b) des statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NUEVO ROBLE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention et la gestion de participations au Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra librement acheter et vendre de telles participations.

Elle pourra entreprendre toute activité directement ou indirectement liée à son activité principale et notamment faire des prêts, émettre des garanties ou entreprendre toutes démarches en rapport direct ou indirect avec son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-huit mille dollars US (38.000,- USD), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

6) Nominations statutaires.

7) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Panama-City, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 5108, Panama 5, c/o Vives, Castillo y Associates, (République de Panama), à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, (Grand-Duché de Luxembourg), et d'adopter pour la société la nationalité luxembourgeoise sous forme d'une société anonyme.

L'assemblée constate que le transfert du siège social ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet la détention et la gestion de participations au Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra librement acheter et vendre de telles participations.

Elle pourra entreprendre toute activité directement ou indirectement liée à son activité principale et notamment faire des prêts, émettre des garanties ou entreprendre toutes démarches en rapport direct ou indirect avec son but.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit mille dollars US (28.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de dix mille dollars US (10.000,- USD) à trente-huit mille dollars US (38.000,- USD) par l'émission de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

*Souscription et libération*

Les deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles ont été souscrites et libérées par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de vingt-huit mille dollars US (28.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la société la dénomination de NUEVO ROBLE S.A. et les statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise, comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à 3 et procède à la nomination du conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Hans-Ulrich Ming, Président de société, né à Berne, (Suisse), le 16 mars 1943, demeurant à CH-1206 Genève, 5, avenue Léon-Gaud, (Suisse);
- b) Monsieur Pierre Fauconnet, secrétaire, né à Bardonnex, (Suisse), le 22 avril 1949, demeurant à CH-1206 Genève, 5, avenue Léon-Gaud, (Suisse);
- c) Madame Sylvie Cantier, administrateur de société, née à Châtillon-sur-Seine, (France), le 17 octobre 1949, demeurant à CH-1206 Genève, 5, avenue Léon-Gaud, (Suisse).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Sixième résolution*

L'assemblée fixe le nombre des commissaires aux comptes à 1 et nomme la société anonyme FIRI TREUHAND AG, avec siège social à CH-6304 Zoug, 30 Chamerstrasse, (Suisse), inscrite au Registre de Zoug sous le numéro CH-170.4.000.914-3, à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille sept cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation du capital est évaluée à 23.425,08 EUR et le capital social est évalué à la somme de 31.791,18 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, B. Karamitre, V. Karamitre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2005, vol. 534, fol. 63, case 6. – Reçu 314,91 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2005.

J. Seckler.

(104418.3/231/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Dommeldange, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 36.349.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04894, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour *COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.*

H. Khalili-Araghi

Administrateur-Délégué

(102704.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**AAS AVIATION AIRPORT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

**Share capital: EUR 1,000,000.-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 112.503.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, and the second day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. KASHOLT ENTREPRISES LIMITED, a company with limited liability, incorporated and organised under the laws of Cyprus, having its registered office at 29A Annis Komninis, 1061 Nicosia, Cyprus, duly here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg, by a proxy given under private seal given in Nicosia, Cyprus on December 2, 2005;

and

2. Mr Markus Hugelshofer, attorney-at-law, with professional address at Bahnhofstrasse 48, CH-8023 Zurich, Switzerland,

duly here represented by Mr Xavier Nevez, prenamed,

by a proxy given under private seal given in Zurich, Switzerland on December 2, 2005.

The said proxies, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and name**

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of AAS AVIATION AIRPORT SYSTEMS S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credits, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 5. Share capital**

5.1. The subscribed share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) consisting of eight hundred thousand (800,000) shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the register of shareholders.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A director or as a B director. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company**

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The directors of the Company shall meet upon call by any director at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company**

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

**Art. 14. Delegation of powers**

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures**

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one A director and at least one B director in all matters, acting jointly, or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any member of the board of directors of the Company.

**Art. 16. Conflict of interests**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest

therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

**Art. 17. Statutory auditor(s) - Supervisory board**

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

17.3. If more than one statutory auditor is appointed they constitute a supervisory board (conseil de surveillance). The provisions of articles 11 and 12 shall apply mutatis mutandis to the meetings of the supervisory board.

**Art. 18. Accounting year**

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits**

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation**

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Applicable law**

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2006.

*Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1) KASHOLT ENTREPRISES LIMITED, prenamed, seven hundred ninety thousand nine hundred ninety shares. ....	799,999
2) Mr Markus Hugelshofer, prenamed, one share .....	1
Total: eight hundred thousand shares .....	800,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

*Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to thirteen thousand eight hundred (13,800.-) Euro.

*General meeting of shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six (6) years:

- a) A director: Mr Markus Hugelshofer, attorney-at-law, with professional address at Bahnhofstrasse 48, CH-8023 Zurich, Switzerland;
- b) B director: Roeland P. Pels, born on August 28, 1949, in Hilversum, the Netherlands with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
- c) B director: Mr Bart Zech, company director, born on September 5, 1969 in Putten (The Netherlands), residing in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company: ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 74.348, for a period of six (6) years;
- (v) that the address of the registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
- (vi) that the board of directors is authorized to delegate the daily management of the Company to any member of the board of directors in accordance with article 15.2 of the Articles.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. KASHOLT ENTREPRISES LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit chypriote, ayant son siège social au 29A Annis Komninis, 1061 Nicosia, Chypre, ici représentée par Monsieur Xavier Nevez, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Nicosia, Chypre, le 2 décembre 2005; et
2. Monsieur Markus Hugelshofer, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Bahnhofstrasse 48, CH-8023 Zurich, Suisse, ici représenté par Monsieur Xavier Nevez, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Zurich, Suisse, le 2 décembre 2005.

Lesdites procurations après signature ne varient par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de AAS AVIATION AIRPORT SYSTEMS S.A. (la Société).

#### **Art. 2. Siège Social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque de fluctuation de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

#### **Art. 7. Transfert des actions**

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société**

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Administration de la Société**

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société et qui sont nommés comme un administrateurs A et administrateurs B. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société**

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par un quelconque des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et à condition qu'au moins un administrateur B soit présent. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société**

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société**

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs**

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 15. Signatures autorisées**

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'au moins un administrateur A et d'un administrateur B, agissant conjointement, ou la signature seule ou conjointe de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature simple de tout membre du conseil d'administration de la Société.

### **Art. 16. Conflit d'intérêts**

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

### **Art. 17. Commissaire**

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.3. Si plusieurs commissaires sont nommés, ils constitueront un conseil de surveillance. Les stipulations des articles 11 et 12 s'appliqueront mutatis mutandis aux réunions du conseil de surveillance.

### **Art. 18. Exercice social**

18.1. L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 19. Affectation des Bénéfices**

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

### **Art. 20. Dissolution et Liquidation**

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

### **Art. 21. Droit applicable**

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) KASHOLT ENTREPRISES LIMITED, préqualifiée, sept cent quatre-vingts dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf actions. ....	799.999
2) M. Markus Hugelshofer, préqualifié, une action .....	1
Total: huit cent mille actions .....	800.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de treize mille huit cents (13.800,-) euros.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre des commissaires de la Société est fixé à un;

(iii) sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans:

(a) Administrateur A: M Markus Hugelshofer, avocat, adresse professionnelle a Bahnhofstrasse 48, CH-8023 Zurich, Suisse;

(b) Administrateur B: M Roeland Pels, né le 28 août 1949 à Hilversum (Pays-Bas) dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(c) Administrateur B: M Bart Zech, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(iv) est nommée commissaire de la Société pour une durée de 6 ans:

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348;

(v) le siège social de la société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(vi) le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion quotidienne de la Société à tout membre du conseil d'administration conformément à l'article 15.2 des Statuts.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête de même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 9, case 3. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(108729.3/230/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

### **MEDIPHAR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 60.465.

#### DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 27 octobre 2005, que la liquidation de la société, décidée en date du 27 juillet 2005, a été clôturée et que MEDIPHAR S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme liquidée

Pour le liquidateur

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102605.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

**BELUGA LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 112.504.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) TWINROCK CAPITAL INC., a company having its registered office at 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, Republic of Panama,  
here represented by Mr Sibrand Van Roijen, director, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zürich, on November 25, 2005.

2) BLOSSBURG DEVELOPMENT S.A., a company with registered office at Obarrio, Calle 53, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mr Sibrand Van Roijen, prenamed,

by virtue of a proxy given in Zürich, on November 25, 2005.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers»), through their proxyholder, have decided to form amongst themselves a limited company (Société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited company (Société anonyme) under the name of BELUGA LUXEMBOURG.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under senior life settlement policies and under any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle;
- act as a registrar and administrator of any debt securities created and issued by it;
- manage, oversee the management of, or distribute funds and charges to entitlement accounts;
- carry out all such activity that it may from time to time wish to engage in.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the legal requirements set forth in the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is bound in all circumstances by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers.

**Art. 8.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 10.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of June at two p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 11.** Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 12.** The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

**Art. 13.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2005.

2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

*Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) TWINROCK CAPITAL INC., prenamed, three hundred and nine shares .....	309
2) BOSSBURG DEVELOPMENT S.A., prenamed, one share .....	1
Total: three hundred and ten shares .....	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000.-) Euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand five hundred (4,500.-) Euro.

*Constitutive meeting*

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
  - 2) The following are appointed Directors:
    - a) Mr Sibrand Van Roijen, director, born in Leiderdorp, The Netherlands, on May 2, 1969, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
    - b) Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born in Luxembourg, on July 18, 1956, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
    - c) Mr Theo Uffing, company director, born in Utrecht, Netherlands, on April 6, 1956, residing at Eksterstraat 9, B-2360 Out Turnhout.
  - 3) The following is appointed Auditor:  
AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, a company with registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.
  - 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
  - 5) The Company shall have its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) TWINROCK CAPITAL INC., une société avec siège social au 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, République de Panama,  
ici représentée par Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 25 novembre 2005.
- 2) BLOSSBURG DEVELOPMENT S.A., une société avec siège social à Obarrio, Calle 53, Panama, République de Panama,  
ici représentée par Monsieur Sibrand Van Roijen, préqualifié,  
en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 25 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELUGA LUXEMBOURG.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques sous des polices d'assurance-vie pour personnes âgées («senior life settlement policies») et sous tous autres titres de dette négociables ayant une notation «investment grade»;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation;
- agir comme teneur de registre et administrateur de tous titres de créance créés et publiés par elle;
- contrôler, surveiller la gestion ou distribuer des fonds et frais aux comptes de droit («entitlement accounts»);
- effectuer toute autre activité dans laquelle elle souhaiterait s'engager.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) TWINROCK CAPITAL INC, préqualifiée, trois cent neuf actions .....	309
2) BLOSSBURG DEVELOPMENT S.A., préqualifiée, une action .....	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cinq cents (4.500,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de sociétés, né à Leiderdorp, Pays-Bas, le 2 mai 1969, avec adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
  - b) Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
  - c) Monsieur Theo Uffing, administrateur de sociétés, né le 6 avril 1956 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant à Eksterstraat 9, B-2360 Out Turnhout.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, une société avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège de la Société est fixé au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 8, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(108730.3/230/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

### **BELUGA HOLDING, Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 112.506.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FAIRFIELD PORTFOLIO S.A., a company having its registered office at 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mr Sibrand Van Roijen, director, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zürich, on November 25, 2005.

2) JUSSEY UNITED CORP., a company with registered office at 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mr Sibrand Van Roijen, prenamed,

by virtue of a proxy given in Zürich, on November 25, 2005.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers»), through their proxyholder, have decided to form amongst themselves a limited company (Société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited company (Société anonyme) under the name of BELUGA HOLDING.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under senior life settlement policies and under any marketable investment grade debt instruments;

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;

- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;

- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle;
- act as a registrar and administrator of any debt securities created and issued by it;
- manage, oversee the management of, or distribute funds and charges to entitlement accounts;
- carry out all such activity that it may from time to time wish to engage in.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the legal requirements set forth in the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is bound in all circumstances by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers.

**Art. 8.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 10.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of June at two p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 11.** Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder. Each share gives the right to one vote.

**Art. 12.** The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

**Art. 13.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

#### *Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) FAIRFIELD PORTFOLIO S.A., prenamed, three hundred and nine shares. ....	309
2) JUSSEY UNITED CORP., prenamed, one share. ....	1
Total: three hundred and ten shares. ....	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000.-) Euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand five hundred (4,500.-) Euro.

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
  - a) Mr Sibrand Van Roijen, director, born in Leiderdorp, The Netherlands, on May 2, 1969, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
  - b) Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born in Luxembourg, on July 18, 1956, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
  - c) Mr Theo Uffing, company director, born in Utrecht, Netherlands, on April 6, 1956, residing at Eksterstraat 9, B-2360 Out Turnhout.
- 3) The following is appointed Auditor:  
AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, a company with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) FAIRFIELD PORTFOLIO S.A., une société avec siège social à 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, République de Panama,  
ici représentée par Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 25 novembre 2005.

2) JUSSEY UNITED CORP., une société avec siège social au 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Sibrand Van Roijen, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 25 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELUGA HOLDING.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques sous des polices d'assurance-vie pour personnes âgées («senior life settlement policies») et sous tous autres titres de dette négociables ayant une notation «investment grade»;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation;
- agir comme teneur de registre et administrateur de tous titres de créance créés et publiés par elle;
- contrôler, surveiller la gestion ou distribuer des fonds et frais aux comptes de droit («entitlement accounts»);
- effectuer toute autre activité dans laquelle elle souhaiterait s'engager.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FAIRFIELD PORTFOLIO S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) JUSSEY UNITED CORP., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cinq cents (4.500,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de sociétés, né à Leiderdorp, Pays-Bas, le 2 mai 1969, avec adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
  - b) Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
  - c) Monsieur Theo Uffing, administrateur de sociétés, né le 6 avril 1956 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant à Eksterstraat 9, B-2360 Out Turnhout.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, une société avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 8, case 9. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(108732.3/230/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**AUGUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 76.037.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour AUGUST HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102705.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**BA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 11.005.

*Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration le 18 novembre 2005*

2. L'assemblée générale a décidé de reconduire aux fonctions d'administrateurs, pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2006:

- M. John L. Taylor, résidant professionnellement au 901, Main Street, Texas U.S.A.;
- M. Garry Crossman, résidant professionnellement au 67, Fort Street, Grand Cayman;
- M. Brian Morrow, résidant professionnellement au 600, Paechtreet, Atlanta, Georgia, U.S.A.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. John L. Taylor, M. Garry Crossman and M. Brian Morrow.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05883. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(102765.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**TORRIDE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.839.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2005*

1. les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en MBA, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;

3. aucune candidature n'étant présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs ni du Commissaire, démissionnaires;

4. à défaut de transfert de siège social vers un autre domiciliaire faute de proposition, la société n'a à partir de cette date plus de siège social.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour **TORRIDE S.A.**

LOUV, S.à r.l.

En qualité d'actionnaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101636.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

**TORRIDE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.839.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que notre Société a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 5 décembre 2000 nous liant à la société sous rubrique avec effet au 25 juillet 2005.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations très distinguées.

Le 17 novembre 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

S. Capuzzo / C. Bitterlich

Head of Department / Senior Manager Legal

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101657.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

**BPH FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.675.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2005*

Il résulte de la présente assemblée que:

1. DELOITTE S.A. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Monsieur Eric Herremans demeurant à Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

3. Le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102735.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**DUEMME SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.834.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée»)  
qui s'est tenue au siège social de la société le 20 octobre 2005 à 14.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de ré-élire les administrateurs suivants:

- M. Ignazio Basile,
  - M. Saverico Vinci,
  - Mme Caria Giannone,
  - BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg représentée par M. Craig Fedderson, M. Georg Lasch et M. Sébastien Lecaudey,
- pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de ré-élire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102695.3/3085/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**SST LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.  
H. R. Luxembourg B 39.527.

Der Jahresabschluss und die Erläuterungen zum 30. Juni 2005, sowie alle weiteren Dokumente und Informationen diesbezüglich, registriert in Luxemburg, am 18. November 2005, Ref. LSO-BK04915, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 28. November 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. November 2005.

Für SST LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

(102709.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**SunlightLuxco-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 646.625,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 90.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

M. Isikow.

(102722.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**SunlightLuxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.232.750,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 90.287.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

M. Isikow.

(102724.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**SOPAGRI, SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.708.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES en abrégé SOPAGRI, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 51 du 26 février 1986, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé en date du 14 décembre 1999, publiée par extrait au Mémorial C numéro 466 du 21 juin 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.708.

*Bureau*

La séance est ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, Docteur de droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Composition de l'assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding et modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding».

II.- Il existe actuellement vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la société de cinq millions cent cinquante-six mille euros (EUR 5.156.000,-).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur le point à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

*Résolution*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding et de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière

et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding».

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite à la résolution prise à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau et les actionnaires présents, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: P. Marx, A. Lyon, J. Claeys, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 novembre 2005.

T. Metzler.

(104517.3/222/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**SOPAGRI, SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 novembre 2005.

T. Metzler.

(104519.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.514.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2005.

*Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.*

A. Vidts / R. Thillens

*Administrateur cat. A / Administrateur cat. B*

(102706.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.753.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

*Pour PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.*

A. Vidts / R. Thillens

*Administrateur cat. A / Administrateur cat. B*

(102707.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**SMITH & NEPHEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.200.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 89.074.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04923, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour SMITH & NEPHEW, S.à r.l.

A. Vidts / R. Thillens

Gérant cat. A / Gérant cat. B

(102708.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**SMK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.701.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour SMK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102711.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**WEENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 112.492.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

REIGERSNEST LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, Channel Islands, having its registered office at Second Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4PW.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is WEENA, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary,

in which the Company has direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agent.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified,

except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing law here above mentioned in article 1st.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

*Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by REIGERSNEST LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company WEENA, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Yannick Poos, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparait:

REIGERSNEST LIMITED, une société de droit de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au Second Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4PW.

Ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy en Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera WEENA, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de gérance.

Le société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné des autres associés et parès leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et purvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives ainsi que le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à disposition des associés.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur mentionnées ci-dessus à l'article premier.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par REIGER-SNEST LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la som-

me de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société WEENA, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mme Yannick Poos, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 6, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

*J. Elvinger.*

(108598.3/211/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

### **BioThermic HOLDINGS S.A., Société Anonyme - Soparfi.**

Registered office: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 112.491.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1. - Mr Harry Sykes, company director, residing in CH-1066 Epalinges, 12B, Chemin du Polny.

2. - WARRAWEE INVESTMENTS LTD, with its registered office in GE4 9PD Jersey, R.C. 63941.

Both of them here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne variatur* by the appearing person(s) and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the Notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

#### **Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a stock company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of BioThermic HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The Company may establish by simple decision of the Board of Directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is to take participations, in whatsoever form, in any other commercial, industrial, financial Luxembourg or foreign companies and enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any

assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above, such as advice and assistance in any investment project, in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

### Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.00 (thirty-one thousand Euro), divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.00 (one Euro) each.

**Art. 6. Modification of corporate capital.** The authorized capital is set at EUR 1,000,000.00 (one million Euro), divided into 1,000,000 (one million) shares with a par value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of shares.** The Board of Directors is authorized to fix the terms of any transfer of shares to third parties.

### Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

**Art. 10. Board of directors.** The Company shall be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of a minimum of 3 (three) members and a maximum of 9 (nine) members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the General Meeting of Shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 (six) years and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 11. Meetings of the board of directors.** The Board of Directors may elect a chairman from among its members. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall require a simple majority. In case of a ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable, telex or any other means of telecommunication.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all directors present or duly represented. Extracts shall be certified by the chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. Powers of the board of directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the General Meeting of Shareholders are of the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of Shareholders.

**Art. 14. Representation of the company.** The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors including the chairman or his proxyholder or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory auditor.** The Company is supervised by one or more statutory Auditors, who need not be shareholders.

The statutory Auditors shall be elected by the shareholders meeting, which shall determine their number for a period not exceeding 6 (six) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 16. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Annual general meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on June 28 of each year, at 10 am and for the first time in the year 2007. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory Auditors may convene other general meetings. Such meetings must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's share capital.

**Art. 19. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

#### Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

**Art. 20. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory Auditor or a commissaire aux comptes who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 21. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitory measures*

The first financial year begins at the date of incorporation and shall finish on December 31, 2006.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 25,000 (twenty-five thousand) shares as follows:

1. Mr H.D. Sykes .....	30,999 shares
2. WARRAWEE INVESTMENTS LTD .....	1 share
Total .....	31,000 shares

All these shares have been paid in by 25%, so that the sum of EUR 7,750.00 (seven thousand seven hundred fifty Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

*Statement*

The Notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law of commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand eight hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at 3 (three). The following are elected as Directors until the annual general meeting to be held in 2011:

a) Mr Harry Sykes, company director, residing in CH-1066 Epalinges, 12B, Chemin du Polny; appointed Chairman of the Board;

b) WARRAWEE INVESTMENTS LTD, with its registered office in GE4 9PD Jersey, R.C. 63941;

c) Mrs Caroline Louise Sykes, company director, residing in CH-1066 Epalinges, 12B, Chemin du Polny.

2. As statutory Auditor has been elected:

FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., with registered office in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

3. The registered office is established in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

4. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company's law, the general shareholders' meeting hereby authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors. Furthermore it is resolved to elect as first director of the daily management («administrateur délégué»):

Mr Harry Sykes, prenamed, with sole power to sign for the Company.

Wherever the present deed has been drawn up by the undersigned Notary, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person(s) appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Harry Sykes, directeur de sociétés, demeurant à CH-1066 Epalinges, 12B, Chemin du Polny.

2. - WARRAWEE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à GE4 9PD Jersey, R.C. 63941.

Tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varient par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de BioThermic HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du Conseil d'Administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et

droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, tels le conseil ou l'assistance de tout projet d'investissement, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La société a un capital émis de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par rapport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée les tâches de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé de fixer les modalités de transferts d'actions envers des tiers.

### Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 10. Conseil d'administration.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres au minimum et de 9 (neuf) membres au maximum, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans, par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs du fait d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, le Conseil d'Administration remédiera à telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale devra ratifier la nomination à la prochaine réunion.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux des trois administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents ou représentés. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs,

fondés de pouvoir, employés ou autres personnes, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, y compris celle du président ou de son mandataire, ou par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière de la société, dans les limites de ladite gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les commissaires sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

#### **Titre IV.- Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le 28 juin de chaque année, à 10 heures et pour la première fois en 2007. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit au par cible, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes les autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

**Art. 21. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31.000 (trente et un mille) actions comme suit:

1. Mr Harry Sykes .....	30.999 actions
2. WARRAWEE INVESTMENTS LTD .....	1 action
Total .....	31.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 7.750,00 (sept mille sept cents cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2011:

a) Monsieur Harry Sykes, directeur de sociétés, demeurant à CH-1066 Epalinges, 12B, Chemin du Polny; élu Président du Conseil;

b) WARRAWEE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à GE4 9PD Jersey, R.C. 63941;

c) Madame Caroline Louise Sykes, directeur, demeurant à CH-1066 Epalinges, 12B, Chemin du Polny.

2) Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large; son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

3) Le siège social est établi à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

4) Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Ensuite, est élu premier administrateur délégué:

Monsieur Harry Sykes, prénommé, avec pouvoir de signature unique.

Dont acte, fait et passé par nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant(s) qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le(s) comparant(e)s a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 97, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

J. Elvinger.

(108594.3/211/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

### SunlightLuxco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.219.375,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.340.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

M. Isikow.

(102726.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**SD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour SD INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102712.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**SD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour SD INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102713.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**SD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour SD INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102714.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**AIRLINE FIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: GBP 54,290,095.-.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.956.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of AIRLINE FIVE, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.956, incorporated by a notarial deed enacted on 18 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1546, page 74179 of 26 October 2002, whose articles of association have been amended by deed of 22 November 2002 enacted before the undersigned, published in Mémorial C, number 89, page 4255, of 29 January 2003 (the «Articles»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 3,193,535 (three million one hundred and ninety-three thousand five hundred and thirty-five) shares, with a nominal value of GBP 17 (seventeen British Pounds) each, representing the whole

capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the termination of the current Company's financial year having started on 1st October 2005, on 11 October 2005.
2. Approval of the amendments of the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company.
3. Subsequent amendment of article 17 and the first paragraph of article 18 of the Company's articles of association in order to reflect the new opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to terminate the current financial year of the Company having started on 1st October 2005, on 11 October 2005 as at 23.59 hours.

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution, it is resolved to approve the amendments of the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company, which shall begin on 12 October and close on 11 October.

*Third resolution*

Further to the first and second resolutions, it is resolved to amend article 17 and the first paragraph of article 18 of the Articles to read as follows:

«**Art. 17.** The financial year of the Company begins on 12 October and ends on 11 October.

**Art. 18. first paragraph.** Each year, as of the 11 October, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders' debts towards the Company.»

No further provisions relating to article 18 being amended.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its change in accounting period, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de AIRLINE FIVE, S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n° 88.956, constituée par acte notarié du 18 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1546, page 74179, du 26 octobre 2002, dont les statuts ont été successivement modifiés par acte notarié du 22 novembre 2002, par acte du soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 89, page 4255, du 29 janvier 2003 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.193.535 (trois millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-cinq) parts sociales de valeur nominale GBP 17 (dix-sept livres sterling), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour, qui ont été portés à la connaissance préalable des associés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la clôture de l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2005, au 11 octobre 2005;
2. Approbation de la modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 17 et du premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société pour refléter les nouvelles dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux suivants;
4. Divers.

Suite à l'approbation par les associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de terminer l'exercice social en cours commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2005, au 11 octobre 2005 à 23.59 heures.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, il est décidé d'approuver les modifications des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux suivants qui commenceront le 12 octobre et se termineront le 11 octobre.

*Troisième résolution*

A la suite des première et deuxième résolutions, il est décidé de modifier l'article 17 et le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 12 octobre et se termine le 11 octobre.»

«**Art. 18. premier paragraphe.** Chaque année, à partir du 11 octobre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.»

Aucune autre clause relative à l'article 18 n'étant modifiée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du changement d'exercice social, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, le jour qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104531.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**AIRLINE FIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.956.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

J. Elvinger

*Notaire*

(104532.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 38.911.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 21 novembre 2005*

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 27 juillet 2004 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008:

- Monsieur Patrick Rochas, Président du Conseil et administrateur délégué, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline Stein, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103169.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 38.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

(103176.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**SPM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour SPM HOLDING S.A.*  
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(102715.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**TREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.677.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour TREK HOLDING S.A.*  
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(102716.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**TREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.677.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

*Pour TREK HOLDING S.A.*  
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(102717.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**LUPINUS DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.291.

En conformité avec l'article 2.(1) c) de la Loi du 31 mai 1999 sur la Domiciliation des Sociétés, nous vous informons que la Convention de Domiciliation conclue entre la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST et la société LUPINUS DEVELOPPEMENTS S.A. a été dénoncée par lettre recommandée en date du 7 octobre 2005.

En conséquence et avec effet à compter de la date du dépôt de la présente, la société susmentionnée n'aura plus le droit d'établir son siège social statutaire à l'adresse ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01914. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(102723.1//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.019.

Il résulte du Conseil d'Administration du 19 juillet 2005 que le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

*Administrateur B / Administrateur B / Administrateur A*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06310. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(102740.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**TEXEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.453.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 novembre 2005*

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Michel Di Benedetto et José Mouzon et a décidé de coopérer:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg,
- FMS SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
- S.G.A. SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06340. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(102764.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---